



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

9

MOTION

Luxembourg, le 25 avril 2019

Dépôt Marc Spautz

Groupe politique CSV

*Débat projets de loi
N°7650 et N°7651 ainsi
que sur le PSC et le PAR*

La Chambre des Député-e-s :

- Considérant que la conciliation entre vie professionnelle et familiale est depuis longtemps une priorité politique ;
- Notant que les mesures mises en œuvre pour atteindre cet objectif doivent tenir compte des réalités sociétales et offrir aux familles les meilleures conditions possibles ;
- Sachant qu'il importe de continuer l'analyse des moyens mis en œuvre pour concilier vie professionnelle et vie privée, dont notamment le dispositif du congé parental ;
- Notant qu'un congé parental nécessite souvent des modifications et adaptations dans la planification d'une entreprise, et ceci notamment pour les petites et moyennes entreprises ;
- Concluant qu'un bilan et une analyse profonde des modalités du congé parental s'impose auprès du secteur privé, et plus particulièrement auprès des petites et moyennes entreprises (« PME ») ;

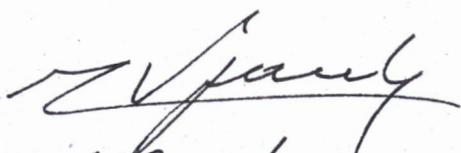
Invite le Gouvernement,

- A lancer une étude approfondie portant sur les modalités du congé parental dans le secteur privé ainsi que sur les besoins des patrons et salariés du secteur privé ;
- A analyser dans le cadre de cette étude la possibilité de la mise en place d'un « pool de remplaçants » pouvant effectuer une partie des remplacements générés par des congés parentaux dans le secteur des PME ;



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

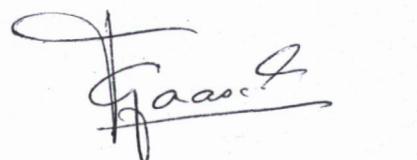
- A prévoir et soutenir également dans ce contexte, des initiatives et des projets pilotes destinés à optimiser la planification et l'organisation interne des PME en cas de congés parentaux.


R. Spautz


G. Mischo


R. SCHARDT


Martine Hansen


F. Hetto-Gaasch